

---

Renvoi au comité des secours publics de l'adresse de la société populaire d'Etain (Meuse), qui remercie des secours aux défenseurs de la patrie et annonce un don par le citoyen Lyon, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des secours publics de l'adresse de la société populaire d'Etain (Meuse), qui remercie des secours aux défenseurs de la patrie et annonce un don par le citoyen Lyon, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 419-420;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30935\\_t1\\_0419\\_0000\\_31](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30935_t1_0419_0000_31)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

dont la Convention décidera elle-même les conditions (1).

[Bar-sur-Seine, 15 vent. II. A la Conv.] (2)

« Aux envois que nous avons faits précédemment, nous venons d'ajouter sept balles contenant 3365 livres de charpie, de bandes, de chemises et linge pour les hopitaux : ces effets proviennent des dons des communes du district de Bar-sur-Seine ; ils sont partis le 13 ventôse pour l'hôpital central à Paris.

Une portion de biens d'émigrés estimée 46,850 l. a été vendue les 27 et 28 pluviôse 112,305 l.

Les salpêtres sont en pleine activité, tout s'amoncèle et grossit pour exterminer les tyrans.

Non jamais les ressources ne seront épuisées ; le courage des Français est créateur ; il est au-dessus des obstacles, comme au-dessus des besoins : les républicains sont aussy peu effrayés des privations, que les Pitteux et les Cobourgeois sont fiers de leurs bassesses et de leurs perfidies.

Point de paix, Augustes Montagnards, que les despotes et les tyrans n'aient expié leurs crimes.

Point de paix, que la nature ne soit vengée de leurs forfaits.

Point de paix, que celle dont vous dicterez vous-mêmes, les conditions ».

JOUÉLIN, GABIOL, LEGUEST, VINCENT, FLOCARD, Th. COLOMB.

### 36

L'agent national provisoire près la municipalité de Binas écrit que la commune envoie par la voie du district, cuivres, linges, ornemens, 18 marcs 5 onces d'argenterie, provenans de leur église, actuellement temple de la Raison : il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

### 37

La société populaire de la commune de Ville-du-Pont, district de Pontarlier, remercie la Convention nationale du gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété, et l'invite à rester à son poste.

Cette société réclame l'envoi du bulletin, pour contribuer à instruire des vrais principes de la Révolution (4).

### 38

Les administrateurs du district de Lassay envoient le tableau des ventes d'immeubles des

(1) P.V., XXXIII, 279. B<sup>in</sup>, 23, 24 et 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; M.U. XXXVII, 381 ; C. Eg., n<sup>o</sup> 573 ; Ann. patr., p. 1951.

(2) C 294, pl. 981, p. 38.

(3) P.V., XXXIII, 280. B<sup>in</sup>, 24 et 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIII, 280. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

émigrés ; ils font remarquer qu'un bien, estimé 196,624 liv., avoit été vendu 435,500 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

### 39

La municipalité de Fresney, district de Lisieux, invite la Convention à rester à son poste, annonce qu'elle n'a plus de curé et qu'elle a envoyé l'argenterie de l'église, pesant 2 livres 11 onces 7 gros ; et les cuivres, pesant 57 livres 13 onces (2).

### 40

La société populaire et les autorités constituées de la commune de Saint-Loup, district de Parthenay, demandent que cette commune et le canton portent le nom de *Voltaire*, au lieu de celui de *Saint-Loup*, parce que la raison les éclaire. Elles annoncent que les cloches vont être converties en canons, et que le restant de l'argenterie de l'église, consistant en 11 marcs 6 onces un gros est déposé au district.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de division et d'instruction publique (3).

### 41

L'adjudant général Guillaume transmet à la Convention l'action d'un chasseur sans-culotte (le citoyen Pouson), qui, avec une patrouille de chasseurs, parcourant la forêt de Vauvane (4), a arrêté un chef de brigands, vigoureux, qui lui a offert 1,000 liv. (5) pour le laisser échapper. Pouson rejète avec indignation cette offre, et ramène son prisonnier à la commission militaire de Fontenay, où il a été guillotiné. Pouson est venu rejoindre son poste, ses souliers à la main, en criant *Vive la République !*

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des secours (6).

### 42

La société populaire d'Etain, département de la Meuse, remercie la Convention du décret qui augmente les secours accordés aux défenseurs de la patrie, et l'instruit que le citoyen Abraham Lyon, ayant appris que la femme et les trois enfans du citoyen Barbier n'avoient reçu aucun secours depuis le mois d'août 1791, a donné à cette famille une somme de 50 liv. ; que ce trait est une suite de la conduite du ci-

(1) P.V., XXXIII, 280. B<sup>in</sup>, 23 et 24 vent. ; Ann. patr., p. 1951 ; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1195. Voir ci-dessus, 22 vent. n<sup>o</sup> 84.

(2) P.V., XXXIII, 280. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 280. B<sup>in</sup>, 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) Sans doute pour Vouvant.

(5) Il s'agit, dans le B<sup>in</sup>, de 2000 liv.

(6) P.V., XXXIII, 281. B<sup>in</sup>, 24 vent. ; M.U., XXXVII, 410.

toyen Lyon depuis le commencement de la Révolution.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des secours publics (1).

## 43

La société populaire d'Epinal annonce à la Convention que la Raison a répandu ses rayons dans le département des Vosges : elle invite la Convention à rester à son poste, et la félicite sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

## 44

La société anti-sectionnaire des amis de la liberté et de l'égalité, séante à Tavernes (3), instruit la Convention que l'esprit public, dans cette commune, est à la hauteur de la Révolution, félicite la montagne sur le zèle infatigable qui l'anime, applaudit au gouvernement révolutionnaire, et donne connaissance qu'un domaine de l'infâme Condé, évalué 6,000 liv., a été vendu pour 36,000 livres.

Mention honorable, et insertion au bulletin (4).

[Tavernes, 17 pluv. II] (5).

« Citoyen président,

Dis à la Convention que l'esprit public est dans notre commune à la hauteur de la révolution, nos concitoyens félicitent la Montagne sur ses travaux et le zèle infatigable, qui l'anime pour le soutien de l'unité et la destruction de la tyrannie. Nous applaudissons au gouvernement révolutionnaire qu'elle vient de nous donner ; nous l'invitons de rester à son poste jusqu'à ce que nôtre révolution soit consommée et le règne des tyrans oublié. Dis lui que les menaces de nos ennemis ne nous effrayent pas, l'arbre chéri des Français et fatal aux despotes a jetté de nombreuses racines dans notre commune ; chacun de nous en a une dans son cœur. Soixante de nos jeunes citoyens battent le roi des marmottes ; Toulon devient traittre et cent autres se lèvent et volent sous les murs de cette infâme ville. Toujours ils ont montré ce courage qui caractérise de vrais républicains. Un domaine que l'infâme Condé possédait dans notre commune évalué six mille livres, a été adjugé pour 36 000 liv.

Salut et fraternité. Vive la République. Gloire à nos législateurs ».

GUIBERT (secrét.), ROLLANDY (présid.).

(1) P.V., XXXIII, 281. B<sup>in</sup>, 24 et 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXIII, 281. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) Distr. de Barjols (Var).

(4) P.V., XXXIII, 281-282. B<sup>in</sup>, 23 vent. et 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; *Ann. patr.*, p. 1951.

(5) C 295, pl. 992, p. 25. Résumé pour le p.-v. (p. 27).

## 45

Les membres du conseil général de la commune de Neufbourg (1), annoncent que les citoyens et citoyennes de cette commune se sont empressés d'apporter leurs dons pour les défenseurs de la patrie, consistant en 123 chemises, 114 paires de bas, 31 paires de souliers, 10 paires de guêtres, 10 chapeaux, un habit uniforme, 15 mouchoirs, 7 sarreaux de toile, 2 bonnets de police, un bonnet de laine, une culotte uniforme, 2 pantalons de toile et une couverture de laine.

Ils annoncent qu'ils déposent 5 onces 6 gros d'argent et 29 fleurs de lis dont 10 garnies en or, et 19 en argent, provenant de l'église ; et qu'ils ont envoyé récemment, au district de Louviers, leur argenterie, 3 cloches et les cuivres : ils félicitent la Convention sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 46

Les citoyens sans-culottes de la commune d'Anlezy remercient la Convention de ses travaux, et particulièrement du décret qui abolit l'esclavage des nègres. Ils annoncent qu'ils ont célébré, par plusieurs fêtes civiques, les triomphes des armées françaises ; et que, pour venir au secours de nos braves défenseurs, ils ont déposé au bureau de l'agent militaire de Décize-le-Rocher, 35 chemises, 2 paires de guêtres et trois paires de bas ; et, à l'administration du district du même lieu, 148 liv. 13 sous.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (3).

## 47

Les citoyens de la commune de Marville font part à la Convention qu'ils viennent de former une société populaire, pour propager les principes républicains ; qu'ils ont dédié leur église à la raison par une fête civique ; ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, sans désespérer, jusqu'à la destruction des tyrans (4).

[Marville, 28 pluv. II] (5).

« Liberté, Egalité ou la mort.

Législateurs,

Des déffenseurs de la patrie, vous instruissent qu'ils viennent de former une Société populaire et révolutionnaire à Marville, lieu de leur cantonnement ; ce but est d'employer les moments

(1) Départ<sup>t</sup> de l'Eure.

(2) P.V., XXXIII, 282 ; B<sup>in</sup>, 24 et 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXXIII, 282. B<sup>in</sup>, 24 et 25 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XXXIII, 283. B<sup>in</sup>, 24 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) ; *M.U.*, XXXVII, 409.

(5) C 294, pl. 981, p. 41.